

Conseil Municipal du 29 mars 2014 à 9H 30.

Compte-rendu succinct

Présents E. BAHY, R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, H. GRISEY, J.P. GRUEBER, N. IRENEE, M. HAMELIN, A. ISBLED, M. KROMER, M.A. MANIER, J. PETITJEAN, C. PHILIPPON, S. SANNER.

Présence de Monsieur Gérard GUYON, Maire sortant jusqu'à l'élection du Maire

Secrétaire de séance : Chantal PHILIPPON

Délibération n°
48/2014

1. Installation du Conseil Municipal :

Monsieur Gérard GUYON, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 23 mars 2014.

Sont élus :

- ⇒ René BAZIN
- ⇒ Chantal PHILIPPON
- ⇒ Hervé GRISEY
- ⇒ Marie-Ange MANIER
- ⇒ Michel KROMER
- ⇒ Annie ISBLED
- ⇒ Jacques PETITJEAN
- ⇒ Martine HAMELIN
- ⇒ Laurent GOTTI
- ⇒ Sandra SANNER
- ⇒ Jean-Paul GRUEBER
- ⇒ Elisabeth BAHY
- ⇒ Alain FESSLER
- ⇒ Marianne BEAUFREZ
- ⇒ Nicolas IRENEE

Monsieur Gérard GUYON cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir Michel KROMER, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Michel KROMER propose de désigner Chantal PHILIPPON comme secrétaire.

Madame Chantal PHILIPPON est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Michel KROMER dénombre QUINZE conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

Délibération n°
49/2014

2. Election du Maire :

L'élection est réalisée conformément aux articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Michel KROMER enregistre les candidatures de René BAZIN et Alain FESSLER et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Michel KROMER proclame les résultats :

* nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
* nombre de bulletins nuls ou assimilés :	0
* suffrages exprimés :	15
* majorité requise :	8

Ont obtenu :

René BAZIN	12.....voix
Alain FESSLER	3.....voix

Monsieur René BAZIN ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur René BAZIN prend la présidence et remercie l'assemblée.

**Délibération n°
50/2014**

3. Création des postes d'adjoints :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité création de trois postes d'adjoints au maire.

**Délibération n°
51/2014**

4. Election des adjoints :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois,

La liste de Chantal PHILIPPON ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- Madame Chantal PHILIPPON, Premier adjoint au Maire
- Monsieur Michel KROMER, Deuxième adjoint au maire
- Monsieur Laurent GOTTI, Troisième adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

**Délibération n°
52/2014**

5. Désignation des délégués au Syndicat des eaux de Giromagny :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à la majorité (12 voix pour 3 abstentions) :

- Monsieur Hervé GRISEY, Titulaire
- Madame Annie ISBLED Titulaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité (15 voix pour) :

- Monsieur Nicolas IRENEE, Suppléant

Pour représenter la commune au conseil syndical du Syndicat des eaux de Giromagny

Délibération n°
53/2014

6. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de Gestion de la piscine Béatrice Hess :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à la majorité (12 voix pour, 3 abstentions):

- Monsieur Michel KROMER, Titulaire
- Madame Chantal PHILIPPON Titulaire

Pour représenter la commune au conseil syndical du Syndicat Intercommunal de Gestion de la Piscine Béatrice Hess.

Délibération n°
54/2014

7. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de la Fourrière :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité (15 voix pour) :

- Madame Martine HAMELIN, Titulaire
- Monsieur Laurent GOTTI, Suppléant

Pour représenter la commune au sein du Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal de la Fourrière.

Délibération n°
55/2014

8. Désignation des délégués au SIAGEP :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité (15 voix pour) :

- Monsieur Alain FESSLER, Titulaire
- Madame Martine HAMELIN, Titulaire
- Madame Marianne BEAUFREZ, suppléante de Monsieur Alain FESSLER
- Monsieur Jean-Paul GRUEBER, suppléant de Madame Martine HAMELIN

Pour représenter la commune au conseil syndical du Syndicat du SIAGEP.

Délibération n°
56/2014

9. Désignation des délégués au Syndicat du Fayé :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité (15 voix pour) :

- Monsieur Nicolas IRENEE, Titulaire
- Madame Annie ISBLED, Titulaire

Pour représenter la commune au conseil syndical du Syndicat du Fayé.

Délibération n°
57/2014

10. Désignation des délégués au Syndicat de la zone Multisite Nord :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité (15 voix pour):

- Monsieur Jean-Paul GRUEBER, Titulaire
- Madame Marianne BEAUFREZ, Titulaire
- Monsieur Nicolas IRENEE, Suppléant
- Madame Chantal PHILIPPON, Suppléant

Pour représenter la commune au sein du Syndicat de la zone Multisite Nord.

11. Désignation des délégués Parc Naturel Régional des ballons des Vosges :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité (15 voix pour) :

- Madame Annie ISBLED, Titulaire
- Monsieur Jacques PETITJEAN, Suppléant

Pour représenter la commune au conseil syndical du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

12. Question diverses :

12.1. Le prochain Conseil Municipal se tiendra le samedi 12 avril 2014 à 9 H 30.

12.2. Information portant sur l'inauguration de la saison 2014 de la Maison de l'Environnement le 2 avril à 17 H 00

12.3. Lecture d'une invitation aux portes ouvertes des Terres Comtoises les 10 et 11 avril 2014.

12.4. Information concernant le Préfet : Monsieur Lopez quittera ses fonctions le 3 avril. Monsieur Toly lui succèdera à compter du 7 avril 2014.

12.5. La liste des commissions à constituer sera transmise par email à tous les conseillers municipaux.

12.6. Le Carnaval se déroulera ce samedi 29 mars à 14 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 H 20.

Le Maire,


René BAZIN

Faute de place suffisante sur nos panneaux d'affichage, l'ensemble des délibérations afférentes à ce Conseil Municipal est affiché dans le couloir de la Mairie, accessible au public pendant les horaires d'ouverture au public.